

Extrait de Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil onze, le quatorze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DEJONGHE Henri, Maire, en suite de convocation en date du 7 décembre 2011,

dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents:

MM DUFOUR François, PINTAPARIS Gérard, FINKE Bernard, CRESTOT Patrick, DEWARUMETZ Jean-Jacques, Mmes DANNELY Colette, DROUET Flavienne, VAESEN-DUFOUR Elise, DUFOSSE-FRASER Marie-José, HOCHART Marie-José, MM DUVAL Michel, DUPONT Damien, HANNEBICQUE Michel, LIBESSART Nicolas, THIBAUT Roland.

Etaient absents excusés : M. DUFRESNE Louis, Mme PONCHEL Chantal.

Etaient absents: Melle PACZEK Aurélie, MM COURBET Mickaël, GERARD Christian, MASTELINCK Laurent, PELERIAUX Laurent.

Mme VAESEN-DUFOUR Elise est élue secrétaire de séance.

Marché Dissimulation des réseaux Tranches 3 et 4

M. LE MAIRE rappelle à l'assemblée que la commune continue son programme de dissimulation des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public. Nous réaliserons, en début d'année 2012, les tranches 3 et 4 qui intéressent les rues du Gal de Gaulle, du Heaume, du Pont Neuf, du Gal Desplanques.

Le maître d'œuvre, le bureau d'étude ERC, vient de nous présenter le projet qui s'élève à 283 870€ HT.

Il est proposé de lancer rapidement la procédure de marché public qui sera à passer sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il convient aussi d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

La question est adoptée à l'unanimité

D E T R et Marché Renforcement Défense Incendie

M. LE MAIRE informe l'assemblée que le bureau d'études, après avoir réalisé le schéma directeur défense incendie, élaboré en collaboration avec les services compétents du Conseil Général et du SDIS, vient de présenter l'avant projet de mise en conformité de la défense incendie. A noter que deux secteurs sont particulièrement critiques comme la rue de Lannoy avec le nouveau Collège et la route d'Abbeville avec la résidence de la Commune de Paris et le projet de la ZAL.

Ce dossier est incontournable. Il nous faut absolument réaliser ces travaux.

Le coût de l'opération, chiffré par le maître d'œuvre, BR Ingénierie, s'élève à 230 000€.

Ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la D E T R (ex D G E), au taux de 25%.

Le Conseil Général a été sollicité, mais a réduit la dépense subventionnable à 116 000€ HT, en écartant la reprise des branchements sur canalisation et en ne prenant que le coût d'une citerne à créer route d'Abbeville (que l'on ne saurait d'ailleurs où implanter), plutôt que le renforcement de la conduite d'eau.

Il est proposé de lancer, début 2012, la procédure de marché public qui sera à passer sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il convient aussi d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

La question est adoptée à l'unanimité

PRET RELAIS TVA CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

M. LE MAIRE présente le contrat de prêt que vient de nous adresser le Crédit Agricole Nord de France, comme il avait été décidé lors de la dernière réunion.

Il rappelle les difficultés actuelles d'obtenir des financements auprès des traditionnels organismes prêteurs. Seul le Crédit Agricole a pu répondre à notre sollicitation en nous proposant un prêt de 300 000€, au taux fixe de 2,68%, avec une échéance trimestrielle.

Il précise que ce besoin financier provient de la masse importante de TVA payée cette année pour la construction de la station d'épuration. Elle sera remboursée après le reversement par l'Etat du FCTVA, courant août 2012.

Il convient d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

La question est adoptée à l'unanimité

Acquisition terrain pour extension cimetière

M. LE MAIRE rappelle à l'assemblée le projet d'extension du cimetière rendue nécessaire en raison de sa saturation.

Du fait de sa position, la descente de la rue de Quoieux par les véhicules pose des problèmes pour la sécurité des visiteurs. Il convient de modifier l'accès du cimetière en créant une entrée plus en amont dans la côte de la Justice à partir de la parcelle cadastrée section ZO 6, d'une surface de 20 ares. Cela permettra de créer aussi un chemin d'accès au cultivateur qui loue la parcelle de terre sise derrière le cimetière.

Les propriétaires de ce terrain contigu, MM VIN, ont répondu aussitôt à notre sollicitation, pleinement conscients de la dangerosité du site. Ils ont accepté bien volontiers de vendre ce bien à la Commune au prix de 3 500€.

La question est adoptée à l'unanimité

Ventes d'arbres

M. LE MAIRE expose à l'Assemblée qu'un lot de 133 peupliers, situé dans le Grand Marais sur la parcelle cadastrée section AS 11, a été sélectionné en vue de sa mise en vente. Monsieur Hervé CAFFEAU, l'adjudicataire l'a estimé à 5 657.80€, pour un volume total de 209,548 m3.

Cette proposition entre dans le cadre d'un programme de renouvellement progressif des peupliers parvenus à maturité, ce qui est le cas pour ces sujets plantés en 1974. Cette parcelle sera replantée après exploitation.

Le prix de retrait proposé par l'entreprise MEUROT s'élève à 6 666€, soit une recette plus importante que prévue.

La question est adoptée à l'unanimité

Renouvellement bail de terre parcelle AN 89 P

M. LE MAIRE informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler, avec M. Philippe OBIN, un bail de location de terre arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2011. Il s'agit d'une parcelle, cadastrée section AN 89P, d'une contenance de 85 ares 82 ca.

Il est proposé de reconduire ce bail pour 9 années aux mêmes conditions, calculées sur la base de 5 quintaux l'hectare, soit un fermage de 4,3 quintaux.

Il convient d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant.

La question est adoptée à l'unanimité

Subvention Classe découverte 2012

M. LE MAIRE annonce à l'assemblée que Madame la directrice de l'école publique a sollicité, par courrier du 15 novembre 2011, une subvention pour une classe de découverte qui se déroulera à Agon-Coutainville du 7 au 11 mai 2012.

Trente six élèves des CM2 y participeront accompagnés par deux instituteurs.

Pour 2011, la commune avait voté une somme de 3 770€, soit 130 € par participant.

Pour 2012, il est proposé de reconduire cette même base et de voter une subvention de 4 940€.

La question est adoptée à l'unanimité

Subventions diverses associations extérieures

M. LE MAIRE informe l'assemblée que nous avons reçu, comme chaque année, des demandes de subvention d'associations extérieures qui œuvrent à AUXI-LE-CHATEAU comme l'AVIJ pour des conseils

auprès des administrés qui ont des différends, la FNATH auprès des accidentés du travail, VIE LIBRE auprès des anciens alcooliques, PEP62 et L'ACTION EDUCATIVE auprès des jeunes. M. LE MAIRE regrette que cette dernière association ne soit pas plus sollicitée par les associations locales.

Il est proposé de reconduire les subventions qui leur ont été accordées l'an dernier, à savoir :

- AVIJ : 150€
- FNATH : 76€
- VIE LIBRE : 50€
- PEP 62 : 50€
- L'ACTION EDUCATIVE : 50€

La question est adoptée à l'unanimité

Octroi et rétrocession des concessions au cimetière

M. LE MAIRE informe l'assemblée que la délibération du 14/11/2007, qui prévoyait les modalités de rétrocession des cases du columbarium, trouve ses limites à l'épreuve de la réalité. Pour exemple, le cas d'un concessionnaire qui reprend ses urnes funéraires et mobilise sa concession vide pour le reste à courir.

Pour éviter ce problème, il est proposé un remboursement, par tranche de 5 ans, avec une franchise de base de 5 ans, et applicable à tous types de concessions.

La commission d'urbanisme proposerait par ailleurs de supprimer la concession à perpétuité au columbarium et au cimetière pour assouplir la procédure réglementaire de reprise des tombes abandonnées sur des concessions à perpétuité. Cette proposition prend aussi en compte que toute concession est renouvelable.

Un débat s'instaure sur ce dernier point qui est mis au vote et qui sera adopté par 13 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

La question est adoptée à l'unanimité

Tarifs remplacement vaisselle de la salle des fêtes

M. LE MAIRE informe l'assemblée que le Trésorier Municipal n'accepte plus que la facturation de la vaisselle cassée ou manquante, lors d'une location de la salle des fêtes, soit établie sur la base de la facture d'achat de ces pièces.

Il convient de fixer un tarif actualisé pour chaque type de pièce de vaisselle, dont le détail est donné en séance.

La question est adoptée à l'unanimité

Remplacement d'un agent en congé maternité

M. LE MAIRE annonce à l'assemblée que le départ en congé maternité d'un adjoint administratif titulaire à temps complet du secrétariat nous conduit à recourir, pour son remplacement durant 4 mois, dès le 16 décembre 2011, au recrutement d'un agent contractuel à mi-temps et au passage d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe actuellement à mi-temps, à temps complet.

La question est adoptée à l'unanimité

Inscriptions et Virements crédits

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il nous faut ajuster quelques comptes budgétaires et opérer divers inscriptions et virements de crédits dont le détail est donné en séance.

La question est adoptée à l'unanimité

Communauté de communes

M. LE MAIRE laisse la parole à M. Bernard FINKE, vice-président de la Com de com :

- ZAL : le commissaire-enquêteur vient de rendre son rapport et le Préfet doit prendre l'arrêté déclarant la fin de la procédure d'enquête et autorisant la réalisation de ce projet. L'avis de la DDTM sur le permis d'aménager est attendu ;
- MAISON DE SANTE : Le Préfet vient de nous confirmer la possibilité d'obtenir une aide de l'Etat de 25%, à condition de garder la maîtrise d'ouvrage intercommunale, par le biais de la délégation, en recourant au contrat de mandat qui définira les responsabilités des parties.

M. LE MAIRE laisse ensuite la parole à M. Patrick CRESTOT, vice-président de la Com de com :

- SCOT : une réunion se tiendra le 20 décembre pour l'installation du bureau dont font partie MM. Henri DEJONGHE, Bernard FINKE, Patrick CRETSOT et Michel DUVAL.

A ce propos, M. LE MAIRE précise qu'il a pesé sur la décision de pouvoir faire nommer des maires comme vice-présidents ou présidents de commission, alors que les communautés de communes n'avaient pas retenu, à priori, cette faculté. Il fallait tenir compte que le maire d'un bourg-centre et le président d'une communauté de communes forment un *binôme*, que l'on ne peut dissocier « politiquement ».

- TERNOIS TOURISME : Une augmentation de la participation des communes sera proposée
- TPU : La Taxe Professionnelle Unique deviendra le Foncier Professionnel Unique (FPU), en 2013. Si la Communauté de Communes décidait de l'adopter, nous perdrons le bénéfice de la Taxe Professionnelle, qui serait compensée par une dotation, acquise définitivement, mais non revalorisable dans le temps.

Pour terminer, M. LE MAIRE annonce qu'une réunion sur la fusion des intercommunalités se déroulera en préfecture le 17 décembre afin de lancer une nouvelle période de concertation sur ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,

DEJONGHE Henri